

Atelier de validation

Questions, amendements, corrections et suggestions sur le CGES du PROQ

Questions :

- Quels systèmes d'élimination des déchets biomédicaux dans les centres de santé ?
- Quels types de matériels lourds d'entretien pour les Services Techniques municipaux ?
- Expliquer la demande faite par les populations consultées concernant l'alimentation en eau potable
- Quelles dispositions prévoir pour l'occupation déguisée des lits des cours d'eau pour le maraîchage ?
- Quelles mesures concernant les déchets, notamment en plastique, dans les ville ?

Amendements, corrections

- Page 26 (1er paragraphe : période de pluie (au lieu de période hivernage ; arrêt bus au lieu de garages de transport)
- Page 33, § 6.2 : corriger Lumumba (au lieu de Lumbumba) ; MongoPoukou (au lieu de Mpoukoude)
- Page 36 : § 6.6.1 (Consultations) : Revoir la formulation du 1er paragraphe sur le phase du projet
- Page 38 : Protection contre les érosions : ajouter Pointe-Noire
- Page 92, Tableau : mettre « Absence de projet de restructuration » au lieu de « Pas de projet de restructuration » ; mette « Occupation ou construction anarchique dans les lits des cours d'eau....)

Suggestions sur le CGES :

- Résumé exécutif :
 - o indiquer les n° et dates de la loi sur l'environnement et le décret sur les EIES
- Situation environnementale des deux villes :
 - o Corriger le nombre d'arrondissement à Brazzaville (9 au lieu de 7 : Madibou et Djiri)
 - o indiquer les sources des données fournies ;
 - o inclure un paragraphe sur l'agriculture urbaine à Brazzaville
 - o inclure un paragraphe sur les déchets solides à Brazzaville
- Cadre politiques, législatif et réglementaire
 - o Revoir la formulation des priorités (1er paragraphe sur le PNAE)
 - o Inclure la Politique Nationale sur la sécurité sociale
 - o Inclure le décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011 réglementant la production, l'importation, l'utilisation des sacs, sachets et films en plastiques
 - o Inclure l'arrêté n°3196/MBZV/CAB portant nomenclature des établissements classés à Brazzaville
 - o Inclure les conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement
 - o Revoir le paragraphe sur les projets de textes en cours d'élaboration ou d'approbation
 - o Le décret n°86-775 du 7/06/86 rendant obligatoire les EIES a été abrogé
- Impacts :
 - o Spécifier la phase d'implantation, pour le tableau des impacts sur la voirie
- Mesures d'atténuation :
 - o Présenter les impacts et les mesures dans un même tableau, pour chaque projet

Commentaires du Consultant :

- Des réponses ont été apportées autant que possible aux questions posées
- Les corrections, amendements et suggestions proposées ont toutes été intégrées dans le rapport final

Mbaye Mbengue FAYE